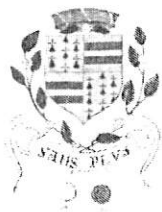




Liste des délibérations et décisions adoptées lors du Conseil Municipal du 28 Juin 2024

- ✚ Délibération n° 2024-6-28/040 - Attribution de la concession de service public relative au marché forain du Samedi matin
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/041 - Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/042 - Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/043 - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société A-BTP
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/044 - Numérotation au lieu-dit « Croquemais »
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/045 - Redevance de la commune pour l'animation sportive départementale
- ✚ Délibération n° 2024-6-28/046 - Numérotation Rue Ampère
- ✚ Décision n° 2024-4-26/010 - Questions diverses
- ✚ Décision n° 2024-4-26/011 - Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_040-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/040 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétence des communes

Attribution de la concession de service public relative au marché forain du Samedi matin

EXPOSÉ

Lors de sa réunion du 1^{er} Mars 2024, le Conseil Municipal a validé le recours à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du marché forain du Samedi matin, ainsi que pour les food trucks, pour une durée de dix ans.

Suite à la publication de l'avis de concession, seule une offre a été soumise à la commune. Celle-ci émane de la société SOGEMAR, titulaire du précédent contrat.

Réunie le 25 Avril, la commission de service public préconise aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le contrat de concession de service public à la société SOGEMAR.

DÉLIBÉRATION

Vu le rapport de la commission de service public réunie le 25 Avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la SOGEMAR et lui attribuer le contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du marché forain du Samedi matin de la commune de Derval pour une durée de dix ans
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public, ainsi que ses éventuels avenants

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024
- sa publication le : - 2 JUIL. 2024

A Derval, le - 2 JUIL. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_041-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID Dominique**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/041 FONCTION PUBLIQUE Personnel contractuel

Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

EXPOSÉ

Aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi temporaire d'adjoint technique territorial à temps plein, pour une période de six mois, afin de renforcer l'équipe des services techniques.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 332-23-1°.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu le budget n°1 du budget général adopté par délibération n° 2024-3-29/024.

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2021-6-25/063.

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2024 dans le service technique.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L. 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon le grade d'adjoint technique territorial.

Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent, ainsi que son expérience.

Enfin, le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2021-6-25/063 est applicable.

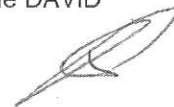
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser le recrutement d'un agent technique territorial à temps complet, à partir du 1^{er} Juillet 2024, pour une durée de six mois, renouvelable une fois
- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants
- ✓ d'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et le cas échéant de sa réception par le représentant de l'État

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

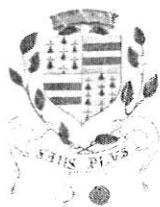
- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024

- sa publication le : - 2 JUIL. 2024

A Derval, le - 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

Bercy
Levallois

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_042-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malar, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/042 DOMAINE ET PATRIMOINE Acquisitions

Transfert amiable des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public

EXPOSÉ

Vu la demande d'autorisation de lotir n° 3003 ayant fait l'objet d'un arrêté de lotir du 24 Janvier 2006.

Vu la demande de rétrocession formulée par l'association syndicale libre « La Grée du Bourg », pour l'euro symbolique, des emprises suivantes :

Parcelle	Nature	Surface (en m ²)	Longueur de voirie (en ml)
XC n° 238	Voirie	2 005	247
XC n° 214	Voirie	2 020	206
XC n° 286	Voirie	3 934	507
XC n° 282	Voirie	796	89
XC n° 281	Voirie	1 270	113
XC n° 53	Voirie et espace vert	53	
XC n° 206	Chemin	186	
XC n° 351	Bassin de rétention	1 752	
XC n° 221	Espaces verts	337	
XC n° 352	Espaces verts	1 086	
XC n° 350	Espaces verts	917	
XC n° 217	Espaces verts	836	
XC n° 236	Espaces verts	372	
XC n° 398	Espaces verts	480	
XC n° 390	Espaces verts	1 532	
XC n° 389	Espaces verts	722	
XC n° 381	Espaces verts	966	
TOTAL		19 264 m²	1 162 ml

Vu les documents transmis.

Vu l'avis de la commission « travaux » du 25 Juin 2024.

Vu le procès-verbal de l'assemblée exceptionnelle du lotissement « La Grée du Bourg » du 8 Septembre 2021, lors de laquelle la rétrocession a été votée à l'unanimité.

Vu la délibération n° 2019-9-27/075 établissant la longueur totale de la voirie communale à 162 336 ml.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration des voies, espaces verts et réseaux (assainissement, eaux pluviales et éclairage public) du lotissement « La Grée du Bourg » dans le domaine public communal.

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Mme Goujon et Mme Lelièvre n'ont pas pris part au vote) :

- d'accepter, à l'euro symbolique, la rétrocession des parcelles cadastrées sections XC n° 238 ; XC n° 214 ; XC n° 286 ; XC n° 282 ; XC n° 281 ; XC n° 53 ; XC n° 206 ; XC n° 351 ; XC n° 221 ; XC n° 352 ; XC n° 350 ; XC n° 217 ; XC n° 236 ; XC n° 398 ; XC n° 390 ; XC n° 389 ; XC n° 381.

La rétrocession comprend aussi bien l'emprise foncière que les réseaux (assainissement, eaux pluviales et éclairage public)

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité, le 1^{er} Adjoint, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « La Grée du Bourg », sis sur les parcelles cadastrées sections XC n° 238 ; XC n° 214 ; XC n° 286 ; XC n° 282 ; XC n° 281 ; XC n° 53 ; XC n° 206 ; XC n° 351 ; XC n° 221 ; XC n° 352 ; XC n° 350 ; XC n° 217 ; XC n° 236 ; XC n° 398 ; XC n° 390 ; XC n° 389 ; XC n° 381

- de dire que tous les frais de notaire, y compris l'établissement des actes de vente, seront à la charge de la commune

- d'inscrire 1 162 ml de voirie dans la longueur totale de la voirie publique communale, portant ainsi la longueur totale de la voirie publique communale à 163 498 ml et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise à jour de la dotation globale de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_042-DE

Berser
Levraut

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,

Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 2 JUIL. 2024

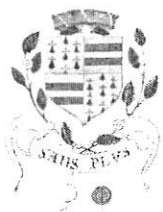
- sa publication le : 2 JUIL. 2024

A Derval, le 2 JUIL. 2024

Le Maire,

Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_043-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/043 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société A-BTP

EXPOSÉ

À l'issue des travaux de la salle des sports, l'entreprise A-BTP, qui avait obtenu le lot « maçonnerie » du marché public, a déposé auprès de la commune un mémoire en réclamation. L'entreprise demandait une indemnisation de 56 041,50 € du fait des retards qu'a connus le chantier et de l'impact financier de ceux-ci sur l'entreprise.

Le début du chantier a en effet dû être décalé du fait du délai d'installation du branchement électrique par Énedis. Le planning, initialement prévu, a donc dû être modifié. Toutefois, de nouveaux retards se sont cumulés par la suite, dont trente jours sont directement imputables à l'entreprise A-BTP (exécution non conforme au cahier des charges). Par ailleurs, A-BTP a dû reprendre plusieurs éléments dont la réalisation était défectueuse.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de conclure avec l'entreprise A-BTP un accord transactionnel permettant une prise en charge par la collectivité des surcoûts qu'a connus l'entreprise et qui ne lui sont pas directement imputables. Il s'agit notamment :

- des frais fixes d'installation de chantier (location de la base vie), pour la durée de travaux supplémentaires non imputables à A-BTP, à hauteur de 3 169,65 €
- non réclamation de 7 500 € de pénalités de retard, correspondant à trente jours de retard dont la cause est extérieure à l'entreprise

Cet accord met fin à la possibilité de poursuites judiciaires ultérieures.

DÉLIBÉRATION

Vu le cahier des clauses particulières du lot « deux » du marché de rénovation de la salle des sports notifié le 16 Juillet 2021 à l'entreprise A-BTP.

1/2

Vu le cahier des charges administratives et techniques « travaux » auquel se réfère le marché.

Vu le décompte général définitif de travaux signé le 20 Décembre 2023 par la collectivité.

Vu le mémoire en réclamation déposé par la société A-BTP le 26 Février 2024.

Vu la circulaire du 6 Avril 2011, relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits.

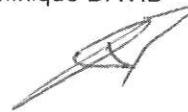
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société A-BTP, selon les modalités exposées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 2 JUIL. 2024

- sa publication le : 2 JUIL. 2024

A Derval, le 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_044-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/044 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Numérotation au lieu-dit « Croquemais »

EXPOSÉ

En vertu de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Locales, "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Le G.A.E.C. Lefeuvre, situé au lieu-dit « Croquemais », sollicite la numérotation de son exploitation, afin de la dissocier du logement qui y est rattaché.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution du numéro 71 bis au lieu-dit « Croquemais », à la parcelle cadastrée section YN n° 52.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



1/2

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_044-DE



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024

- sa publication le : - 2 JUIL. 2024

A Derval, le - 2 JUIL. 2024
Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02/07/2024
ID : 044-214400517-20240628-2024_6_24_045-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/045 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Redevance de la commune pour l'animation sportive départementale

EXPOSÉ

La commune verse chaque année une redevance au Département pour la tenue de l'animation sportive départementale. Celle-ci permet d'offrir aux jeunes de sept à quatorze ans des loisirs sportifs, dont notamment des créneaux multisports et des stages pendant les vacances scolaires.

Cette année, le Département a décidé d'augmenter le montant de la participation à hauteur de 0,85 € par habitant (au lieu de 0,70€, la dernière augmentation ayant eu lieu en 2019). Cette année, le montant de la redevance s'élèverait donc à 3 340,50 € (contre 2 757,30 € en 2023).

DÉLIBÉRATION

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 27 Mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une redevance d'un montant de 3 340,50 € pour l'animation sportive départementale en 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_24_045-DE



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024

- sa publication le : - 2 JUIL. 2024

A Derval, le - 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_046-DE



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **DAVID** Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2024-6-28/046 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Numérotation Rue Ampère

EXPOSÉ

En vertu de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Locales, "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

La Communauté de Communes Châteaubriant - Derval sollicite la numérotation de la parcelle cadastrée section XW n° 132, en vue de l'installation d'un projet économique.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution du numéro 280 Rue Ampère à la parcelle cadastrée section XW n° 132.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024
Le Maire,
Dominique DAVID



1/2

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-2024_6_28_046-DE



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : - 2 JUIL. 2024

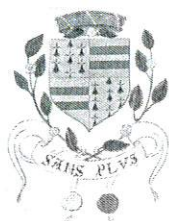
- sa publication le : - 2 JUIL. 2024

A

Derval, le - 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID





www.derval.fr

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Fraslin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2024-6-28/010 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Questions diverses

Choucas des tours : les dégâts occasionnés par ces volatiles peuvent être signalés en mairie ; cette déclaration n'ouvre pas droit à dédommagement, mais peut plaider pour la mise en place d'une lutte collective.

Ex-hôtel Provost : les travaux ont dû être interrompus momentanément, suite à la découverte d'amiante.

Pont au « Mortier » : il sera fermé du 15 au 26 Juillet (week-end compris) pour des travaux menés par le Département ; puis du 26 Août au 7 Septembre (hors week-end). L'organisation des déviations sera assurée par le Département.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024
Le Maire,
Dominique DAVID

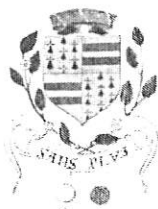


Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : _____

- sa publication le : _____

A Derval, le _____
Le Maire,
Dominique DAVID



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 044-214400517-20240628-DE2024_6_28_011-DE



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt-Quatre**, le Vingt-Huit Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAVID Dominique, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2024

Présents : M. David, Mme Leblay, Mme Le Bihan, M. Mustière, Mme Goujon, M. Hamon, M. Frasin, M. Étienne, Mme Perraud, M. Chouquet, M. Morel, Mme Usureau, Mme Macé, M. Malary, Mme Lelièvre, M. Derval, Mme Bouchakour, M. Templé, Mme Hervé

Absents excusés : M. Horhant (procuration donnée à Mme Leblay) ; Mme Manceau (procuration donnée à M. Hamon) ; Mme Pelluchon (procuration donnée à Mme Perraud) ; M. Taupin (procuration donnée à Mme Goujon)

Absent :

Mme Usureau a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de séance.

DÉCISION N° 2024-6-28/011

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Autres domaines de compétences des communes

Décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2020 confiant au Maire certaines compétences du Conseil.

Vu les arrêtés du Maire en date du 8 Juin 2020 donnant délégation aux Adjoints.

Considérant que les décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et 23 doivent faire l'objet d'un rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte des décisions ci-dessous prises :

Déclarations d'intention d'aliéner

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
12/04/2024	M. LIPPENS Frédéric	65 Rue de Châteaubriant 44590 DERVAL	Saphir Notaires CHATEAUBRIANT	65 Rue de Châteaubriant	ZL 228
17/4/2024	M. DANAIS Rodolphe	2 Avenue du Parc de Procé 44000 NANTES	Me Bardoul INDRE	23 Rue du Foy	ZT 161 236 P

Date	Nom & Prénom	Adresse de la Personne	Nom du notaire	Adresse du terrain	Référence Cadastre
24/4/2024	Mme DELYS Amandine M. DELYS Quentin	65 B Croquemaïs 44590 DERVAL	Me Briffault DERVAL	65 B Croquemaïs	YV 334
24/4/2024	M. HUVELIN Georges	19 La Gaudinais 44590 SION-LES-MINES	Me Briffault DERVAL	2 Rue de la Mi-Carême	AB 79 – 80
10/5/2024	M. PESLERBE Émile	4 Bel Air 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	Me Briffault DERVAL	69 Rue de Châteaubriant 44590 Derval	ZL 56
30/5/2024	Mme PALIERNE Catherine	39 Bis Rue George Sand 44590 DERVAL	Me Janvier GUÉMENÉ-PENFAO	39 Bis Rue George Sand	XC 293 - 294 295

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 1^{er} Juillet 2024

Le Maire,
Dominique DAVID



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 2 JUIL. 2024

- sa publication le : 2 JUIL. 2024

A Derval, le 2 JUIL. 2024

Le Maire,
Dominique DAVID

